



Commission Locale de l'Eau

SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AMONT

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE
AMONT**

**SÉANCE PLENIERE DU 3 MARS 2017
ARCONNAY**

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix-sept, le trois mars à neuf heures et trente minutes, la Commission locale de l'eau du bassin versant de la Sarthe amont s'est réunie à la Salle municipale d'Arconnay, sous la présidence de Monsieur Pascal DELPIERRE.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Compte-rendu de la CLE du 7 octobre 2016
2. Activités 2016 et objectifs 2017 : validation du rapport d'activité et lancement des actions de sensibilisation 2017.
3. Transformation de l'IIBS en syndicat mixte : état d'avancement
4. Objectifs de réduction des taux d'étagement : retour de la commission et validation
5. Gestion quantitative : Lancement du travail sur la Bienne et la partie Ornaise de la Sarthe amont
6. Présentation des inventaires zygoptères et Loutre réalisés sur le bassin (Mayenne et Sarthe) sur la période 2013-2016 et propositions d'actions (LPO – MNE)

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (15 voix délibératives)

Présents (15) :

1. M. Daniel LENOIR (Vice-Président Conseil départemental de la Mayenne)
2. Mme. Annie REMOND, Maire-adjointe de Moulin-le-Carbonel (72)
3. M. Daniel DELYE, Maire-adjoint de Ménil-Brout (61)
4. M. Raymond HERBRETEAU, Vice-président de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe (61)
5. Mme Florence PAIN, conseillère municipale du Mans (72)
6. M. Michel GUY, Conseiller municipal de la Guierche (72)
7. M. Philippe COUSIN, Maire adjoint de Saint-Pavace
8. M. Pascal DELPIERRE, Maire de St-Leonard-des-Bois (72)
9. Mme Sophie VAUCHOT, Conseillère municipale à Villaines la-Juhel (53)
10. M. Gérard MORICE, Conseiller municipal de St-Pierre-des-Nids (53)
11. M. Marcel LEVESQUE, Maire de Vivoin (72)
12. M. Marcel MORTREAU, Vice-président de la Communauté urbaine du Mans (72)
13. M. Philippe GAGNOT, Président du SIAE du bassin de l'Orne Saosnoise (72)
14. M. François TOLLLOT, Conseiller communautaire Communauté Urbaine d'Alençon (61)
15. M. Gaston THIBAUT, Président du Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe (61)

Mandats (0)

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (11 voix délibératives)

Présents (11) :

1. Mme Catherine SCHAEPELYNCK (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
2. Mme Régine VOVARD (Chambre d'agriculture de la Mayenne)
3. M. Régis CHEVALLIER (Chambre d'agriculture de l'Orne)
4. M. Alain DIEU (Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Sarthe)
5. M. Jean HENAFF (Sarthe Nature Environnement)
6. M. Rémy GILLET, Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO)
7. M. Daniel GRIVOT, représentant Mayenne Nature Environnement
8. M. Arsène POIRIER, Association de sauvegarde des Moulins de la Sarthe (ASMR72)
M. Daniel REBOUX, suppléant Association de sauvegarde des Moulins de la Sarthe
9. M. Daniel GALLOYER, Association UFC Que CHOISIR de la Sarthe
M. Alain ANDRE, suppléant Association UFC Que CHOISIR de la Sarthe
10. M. Jean-Paul TETE, Vice-président de l'Association de défense des sinistrés et de la protection des quartiers inondables (ADSPQI) du Mans
11. M. Jean-Claude PLET, Membre du Comité Régional de Canoë-kayak de Normandie

Mandat (0)

Collège de l'Etat et de ses établissements publics (7 voix délibératives)

Présents (5) :

1. Mme COUCHY DE LANESSAN, représentant la Préfecture de la Sarthe
2. Mme Christelle VOISIN-JOUANNEAU, représentant la DDT de la Sarthe

3. Mme Anne KIENTZLER, représentant la DDT de la Mayenne
4. Mme Elisa LAVAUD, représentant la DDT de l'Orne
5. M. Colas BOUDET, représentant l'Agence Française de Biodiversité

Mandat (2) :

1. De Mme le Préfet de l'Orne au représentant de la DDT de l'Orne
2. De M le Préfet de la Mayenne au représentant de la DDT de la Mayenne

ABSENTS EXCUSES

Mme Séverine YVARD, Conseillère Régionale Normandie
M. Jean-Michel BOUVIER, Conseiller départemental de l'Orne
M. Christophe ROUILLON, Maire de Coulaines (72)
Mme Armelle REIGNER, Maire de Maresché (72)
M. Maurice VAVASSEUR, Maire de Ballon (72)
M. Serge LAMBERT, Maire de Larré (61)
M. Bertrand ROBERT, Maire-adjoint d'Alençon (61)
M. Jean LAMY, Maire de Bazoches-sur-Hoëne (61)
M. Christophe DEBALORRE, Membre du Syndicat mixte du PNR Normandie Maine
M. René LEGELEUX (Secrétaire de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne)
M. le Président de la CCI de l'Orne
Mme Maud COURCELAUD, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. Le Président du Centre National de la Propriété forestière
M. le Préfet de la Région Centre

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA REUNION

Mme Magali PERRIN, chargée de mission Mayenne Nature Environnement
M. François Marie BOUTON, chargé de mission Ligue de Protection des Oiseaux
M. Jacky MELOCCO, administrateur Ligue de Protection des Oiseaux
M. Eric LE BORGNE (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe)

<p>33 voix délibératives (31 membres présents) sur les 58 que compte la commission sont comptabilisées. Pas de quorum nécessaire étant donné l'ordre du jour (Cf. Règlement de la CLE du 24/10/2008).</p>

– Convocations en date du 10 février 2017 par mail et du 8 avril par courrier adressées à chaque membre de la CLE –

M. DELPIERRE ouvre la séance et énumère les personnes excusées.

L'animateur de la CLE demande aux membres présents de revenir sur quelques points concernant le tableau de bord.

Lors de la CLE précédente, un avis de la CLE avait été sollicité concernant le tableau de bord du SAGE. Seuls deux points ont été relevés : une carte sur les densités d'urbanisation dont les données paraissaient étranges et un souhait de voir modifier l'analyse de l'indicateur 3.4 : état d'avancement des opérations de protection et de réduction de la vulnérabilité contre les inondations.

Concernant ce dernier point, il a été proposé en définitive à l'ADSPQI d'intégrer l'analyse qui est faite au sein de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Mans.

Quant à la carte d'évolution de la densité des zones urbanisées entre 2008 et 2012, après vérification des données, des territoires paraissent en effet voir leurs densités de zones urbanisées diminuées. Cette diminution pourrait s'expliquer par une amélioration de la précision (analyse photo aérienne). Il est donc proposé de supprimer cet indicateur du tableau de bord, puisqu'en l'état, il n'apporte aucune information.

L'ensemble des membres présents actent la suppression de cet indicateur pour ce tableau de bord. Un nouvel indicateur devra être cependant trouvé pour le remplacer dans le prochain tableau de bord.

Ordre du jour n°1

Adoption du Compte-rendu de la CLE du 7 octobre 2016

M. DELPIERRE indique que le compte-rendu de réunion a été envoyé à chacun le 21 octobre 2016. Afin de pouvoir l'adopter, il a été à nouveau envoyé aux membres de la CLE pour avis.

4 commentaires et demandes de modification ont été réalisés.

Concernant les remarques de l'ADSPQI, **M. DELPIERRE** indique qu'il n'a pas souvenir de cet échange et se demande ainsi s'il est opportun de l'intégrer dans le compte-rendu. Après lecture de la modification souhaitée, les membres présents proposent d'intégrer cette modification au compte-rendu. Il est également proposé de ne pas nommer les représentants des usagers au sein des comptes-rendus mais plutôt les structures qu'ils représentent

L'ensemble des membres présents adopte donc le compte-rendu du 7 octobre 2016 avec les modifications proposées.

Ordre du jour n°2

Activités 2016 et objectifs 2017 : validation du rapport d'activité et lancement des actions de sensibilisation 2017.

L'AFFO s'interroge sur la présence future d'un Contrat Régional Bassin Versant (CRBV) en Normandie.

L'animateur de la CLE répond qu'un CRRBV expérimental a été réalisé en 2014 sur la partie Normandie, mais n'a pas réellement suscité d'intérêt des maîtres d'ouvrages locaux puisqu'il s'avérait d'après eux plus contraignant. De plus la fusion des 2 régions n'a pas permis de revoir ce dispositif.

L'ASMR 72 se demande pourquoi l'on parle de taux d'étagement dans les activités et perspectives du SAGE puisqu'il ne s'agit pas d'un élément réglementaire.

M. DELPIERRE rappelle qu'il s'agit ici d'un objectif du SDAGE Loire Bretagne, que le SAGE Sarthe amont, comme les autres doit respecter. Un gros travail a ainsi été réalisé et il est important de le mener à son terme

L'ensemble des membres présents adopte à l'unanimité le rapport d'activité 2016 et les perspectives 2017

Concernant l'achat des temporisateurs de douche, qui seraient destinés à être distribués lors des campagnes de sensibilisation, **L'AFFO** demande si ces produits sont fabriqués en France. De même **L'AFFO** estime qu'il s'agit d'un achat qui n'a que peu d'intérêt.

Les membres de la CLE présents valident à l'unanimité moins 1 abstention l'acquisition des temporisateurs de douche afin de les distribuer et ainsi de communiquer sur la CLE et les objectifs du SAGE.

Ordre du jour n°3

Transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) en syndicat mixte : état d'avancement

M. LENOIR rapporte sa position de représentant de la communauté de commune du Mont des Avaloirs et du Département de la Mayenne en indiquant que les Départements doivent, selon lui, continuer à être partie prenante dans la planification. C'est en effet la position de la Mayenne, qui porte le SAGE Mayenne et qui souhaite continuer à participer au financement de l'IIBS. M. LENOIR indique qu'il a d'ailleurs pu échanger avec le Président de l'IIBS (M. Daniel CHEVALIER) sur ce point et qu'un second rendez-vous est prévu prochainement avec le Département de la Mayenne.

M. MORTREAU se questionne sur le devenir des ouvrages du Département. Il explique que l'adhésion de la Communauté Urbaine du Mans à la future structure porteuse des 3 SAGE ne pose en théorie pas de problème, mais qu'il sera de ce fait nécessaire que cette future structure travaille sur la solidarité amont/aval, notamment en travaillant sur les protections éloignées.

L'animateur de la CLE répond qu'il ne s'agit pour le moment pas d'opérationnalité (travaux), mais uniquement de la planification.

Ces questions devront apparaître lors des comités de pilotage et ce sera ainsi aux futurs adhérents du syndicat de concevoir les missions de la structure.

M. DELPIERRE ajoute que des propositions de scénarios ont déjà été faites auprès des intercommunalités, afin que ces dernières comprennent qu'elles pourront, si elle le souhaite, ouvrir le champ des compétences de ce futur syndicat en fonction de leurs besoins. Des missions à la carte pourraient même émergées si les besoins des intercommunalités sont différents.

M. TOLLOT déclare reconnaître l'utilité de la planification et le rôle important de la CLE sur le bassin versant. Il s'agit en effet, selon lui, du seul endroit où les principaux acteurs du territoire se retrouvent autour d'une table pour travailler ensemble à l'amélioration ou au maintien de la qualité des eaux.

M. LENOIR rapporte que même s'il ne s'agit pas d'une création de syndicat, mais uniquement d'une transformation, le sens de la loi (16 décembre 2010) invoque la suppression des syndicats. C'est dans ce sens que la CdC du Mont des Avaloirs souhaite conserver sa compétence GEMAPI. Concernant l'IIBS, le Département de la Mayenne souhaite pour le moment aider à son financement sans intégrer la structure.

L'ASMR 72 s'interroge quant à l'avenir de l'animation de la CLE et demande s'il n'existait plus de structure porteuse, si ce serait l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui porterait le SAGE.

La DDT 53 répond qu'il existe 2 niveaux :

- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), piloté par le Comité de Bassin
- Le SAGE, piloté par la CLE, à une échelle plus fine que le SDAGE. L'Agence de l'Eau, qui est un établissement public de l'État, ne peut pas porter un SAGE

Le désengagement des Départements résulte d'un recentrage sur ses compétences. Néanmoins, les Départements disposent toujours de la compétence solidarité territorial, qui entre totalement dans le champ de la planification de la gestion de l'eau puisqu'elle renvoie sur des notions de solidarité amont/aval et d'urbain/rural.

Le fait de solliciter les intercommunalités à fiscalité propre reste malgré tout une bonne option puisqu'il s'agit d'une part d'aménagement du territoire et d'autre part de coordonner les futurs syndicats de bassin qui exerceront la compétence GEMAPI.

MNE demande qui portera et animera la CLE si la structure porteuse disparaît.

La DDT 53 répond que l'animation de la CLE revient alors au Préfet, mais qu'ils seront dans l'incapacité de la réaliser du fait du nombre important de mission et d'un manque déjà identifié d'agents pour les mener à bien.

M. TOLLOT ajoute que sans animation, la CLE deviendrait une coquille vide, qui n'aurait alors plus d'intérêt. Il comprend en effet la crainte des EPCI à intégrer une nième structure. Néanmoins, la CLE, les travaux qui y sont réalisés et les avis donnés sont utiles. A partir du moment où l'on est d'accord avec ces affirmations, il est du devoir de chaque membre de promouvoir l'intérêt de l'adhésion des EPCI à la nouvelle structure.

L'AFFO rejoint les propos de M. TOLLOT et indique qu'elle ne comprend pas pourquoi la réglementation n'a pas mieux cadré la compétence planification.

L'UFC 72 interroge les services de l'Etat afin de connaître s'il serait possible qu'une chambre consulaire porte un SAGE.

La DDT 53 répond que non.

Ordre du jour n°4

Objectifs de réduction des taux d'étagement : retour de la commission et validation

Après une présentation de **M. DELPIERRE** de la démarche engagée, des conclusions du groupe de travail et de l'avis du bureau de la CLE sur les objectifs retenus.

Pour rappel, les conclusions du groupe de travail :

- **Pour la masse d'eau PERVENCHE** : Objectif : inférieur à 40 % à l'objectif 2021

- **Pour la masse d'eau ORNE SAOSNOISE** : Objectif : égal à 40 % à l'objectif 2027

- **Pour les masses d'eau SARTHE de l'Hoëne jusqu'à Alençon et de la confluence de la Bienne jusqu'au Mans** : Il existe de nombreux usages, qui pourraient ou non être impactés par des arasements d'ouvrages. Il est donc aujourd'hui difficile de définir des objectifs, qui soient d'une part suffisamment ambitieux mais également réalisables.

Il est donc proposé de d'abord travailler sur une gestion coordonnée des ouvrages sur l'ensemble de l'axe Sarthe (au-delà des seules masses d'eaux en risque vis-à-vis de la continuité), afin de mieux identifier les réels impacts des abaissements d'ouvrages vis-à-vis des usages .

L'ASMR 72 demande comment sera organisée cette gestion coordonnée, à quelle période et pendant combien de temps.

M. DELPIERRE répond qu'il s'agit là d'un travail de concertation, qui sera réalisé en commission et dont l'objectif sera la réalisation d'une Charte

La Chambre d'agriculture (CA) 72 demande à ce que les agriculteurs soient intégrés au groupe de travail.

L'ASMR 72 est d'accord avec les propositions et notamment la mise en place d'une gestion coordonnée des ouvrages et sollicite le Président de la CLE pour le rencontrer à ce sujet.

Les membres de la CLE présents valident à l'unanimité les objectifs de réduction des taux d'étagement pour les masses d'eaux Pervenche et Orne Saosnoise proposés par le groupe de travail et la mise en place d'une commission de travail afin de déboucher à une gestion coordonnée des ouvrages.

Ordre du jour n°5

Gestion quantitative : Lancement du travail sur la Bienne et la partie Ornaise de la Sarthe amont

Après un rappel de l'animateur de la CLE sur les conclusions de l'étude de détermination des débits de référence, qui identifiaient 2 sous bassins comme déficitaires (Bienne en août et Sarthe amont (61) en septembre), il est proposé de mettre en œuvre une commission traitant du bassin versant de la Bienne, à propos des prélèvements pour l'irrigation. Les objectifs seront dans un premier temps de mettre à jour les données et d'identifier un scénario d'évolution, puis de proposer des actions pour limiter l'impact de l'irrigation sur les débits d'objectifs d'étiage (DOE).

Concernant la partie Sarthe Amont (partie Ornaise) où le prélèvement principal est ici l'alimentation en eau potable, il est proposé qu'une commission de travail soit également mise en œuvre, mais dans un second temps.

M. TOLLOT indique qu'un gros travail a déjà été réalisé par la Communauté Urbaine sur les économies d'eau et notamment la fuite des réseaux. Néanmoins 450 000 m³ d'eau potable sont encore perdues chaque année.

La CA 72 demande à ce que l'on ne commence pas directement par une collecte d'informations sur le terrain mais plutôt par une mise à jour administrative avec la DDT 72.

Les membres de la CLE présents valident à l'unanimité la mise en place de ses deux commissions de travail (Bienne et Sarthe Ornaise) sur le quantitatif.

Ordre du jour n°6

Présentation des inventaires zygoptères et Loutre réalisés sur le bassin (Mayenne et Sarthe) sur la période 2013-2016 et propositions d'actions (LPO – MNE)

L'UFC 72 demande si des aménagements au sein des routes départementales de la Sarthe ont déjà été réalisés.

La LPO répond qu'il n'y pas encore eu d'aménagement routier pour permettre à la loutre de franchir les obstacles sans traverser la route. Des aménagements ont cependant été réalisés en Sarthe sur la LGV. Il est ajouté que la présence avérée de la loutre sur le département de la Sarthe est toutefois récente.

L'ASMR 72 demande si loutre et ragondin cohabitent

MNE indique qu'ils peuvent cohabiter, en sachant tout de même que la loutre est beaucoup plus sensible. Pour exemple, à la différence des ragondins qui sont très grégaires, la loutre a besoin de grand territoire (jusqu'à 20 km de longueur de cours d'eau pour une femelle et 40 km pour un mâle).

M. DELPIERRE demande si les piégeurs de ragondins sont suffisamment informés de la présence de la loutre et de ce qu'ils doivent faire s'ils en capturent une.

MNE répond que la FDGDON a normalement sensibilisé ses piégeurs. Il est important s'il y avait capture, de prévenir l'ONCFS, ou MNE pour la Mayenne et la LPO pour la Sarthe.

La CA 53 indique que les ragondins pullulent le long des cours d'eau et qu'il est important de les piéger davantage pour en limiter leurs expansions.

M. DELPIERRE répond qu'il existe un arrêté préfectoral, indiquant qu'il s'agit d'un rôle de police de la part du Maire.

M. BOUDET ajoute que les ragondins sont en effet problématiques. Étant donné que ces animaux privilégient les cours d'eau plutôt lenticules, il est nécessaire de travailler sur la résilience des cours d'eau. Plus les cours d'eau iront vers un bon état écologique, moins les ragondins seront présents.

Les membres de la CLE présents valident à l'unanimité le fait que la CLE s'engage à faire le lien avec les acteurs opérationnels et les préconisations de gestion et d'aménagement des inventaires dont elle a connaissance

Les membres de la CLE présents acceptent à l'unanimité de participer à la réalisation d'une plaquette (PAO et impression pour 2 000 exemplaires) destinée aux riverains du bassin de la Sarthe amont afin de les sensibiliser à la présence des zygoptères et des précautions à prendre pour les préserver, étant donné que cette dernière n'impactera que très peu l'enveloppe communication du SAGE..

M. DELPIERRE clôture la séance plénière à 12h00.